

Rapport

Générale

colonial

## Rapport n° 04-60-1902 au Président de la République.

n° 04-60-1902

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 janvier 1902

Numéro JO

n° 60 du 01/06/1902

Date du numéro

1 juin 1902

### TEXTE INTÉGRAL

Monsieur le Président, Le Parlement vient d'adopter une loi portant adjonction d'un paragraphe à l'article 357 du Code pénal. J'estime qu'il y aurait intérêt à rendre cette loi applicable aux colonies. J'ai l'honneur en conséquence, d'accord avec M. le Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de soumettre à votre haute sanction le projet de décret ci-joint. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

**Le Ministre des Colonies, A. DECRAIS.**